

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 27 mars 2022

# Rapport de présentation du budget primitif

# 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20230327-2023-035-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

Affichage : 05/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**AJACCIO**  
CITÀ D'AIACCIU

**Rapporteur : Monsieur PUGLIESI Pierre**

**Adjoint au Maire Délégué aux Finances**

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
<b>1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
<i>Les recettes de fonctionnement par nature .....</i>	<i>7</i>
Chapitre 70 : Produits des services et du domaine : .....	7
Chapitre 73 : Impôts et taxes : .....	7
Chapitre 731 : Fiscalité locale .....	8
Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : .....	8
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : .....	9
Taxe foncière sur les propriétés bâties : .....	9
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....	9
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : .....	10
<i>Dotation forfaitaire : .....</i>	<i>12</i>
<i>Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : .....</i>	<i>12</i>
<i>Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : .....</i>	<i>12</i>
➤ <b>Chapitre 76 : Produits financiers .....</b>	<b>13</b>
Les autres chapitres budgétaires : chapitre 013, chapitre 75 et chapitre 77 .....	14
➤ <b>Chapitre 002 : Résultat reporté et anticipé.....</b>	<b>14</b>
<i>Les recettes de fonctionnement par fonctions .....</i>	<i>15</i>
<b>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>16</b>
<i>Les dépenses de fonctionnement par nature .....</i>	<i>17</i>
Chapitre 011 : Charges à caractère général : .....	17
Chapitre 012 : Charges de personnel : .....	18
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : .....	19
Chapitre 66 : Charges financières .....	20
Le chapitre 67 : charges spécifiques .....	21
Le chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions .....	21
Le chapitre 014 : Atténuations des produits.....	21
<i>Les dépenses de fonctionnement par fonction.....</i>	<i>22</i>
<b>LES SOLDES INTERMEDIAIRES PREVISIONNELS DE GESTION.....</b>	<b>24</b>
<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>25</b>
<b>1. LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>25</b>
Chapitre 10 : Fonds et réserves .....	26
Chapitre 13 : Subventions d'équipements.....	27
Chapitre 16 : Dettes et emprunts : .....	29
Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers .....	30
Chapitre 024 : Cessions des immobilisations .....	30
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières .....	30
<b>2. LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>31</b>
Chapitre 16 : Dettes et emprunts .....	32
Chapitre 26 : Participations financières .....	36
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières .....	36
<b>LA GESTION DE LA DETTE .....</b>	<b>37</b>
<b>LES TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS ET OPERATIONS SOUS MANDATS.....</b>	<b>41</b>
<b>G. LES OPERATIONS D'ORDRE .....</b>	<b>42</b>
<b>LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES.....</b>	<b>43</b>

## Introduction

***Les orientations budgétaires 2023 de la Commune, présentées lors du conseil municipal du 1er février 2023, ont permis de dresser le cadre institutionnel, les perspectives économiques, l'analyse rétrospective et de détailler les évolutions prévisionnelles du budget 2023.***

*Le budget 2023, construit après les difficultés budgétaires des exercices 2020 et 2021 liées à la gestion de la crise sanitaire, suivies d'un exercice 2022 marqué par le retour de l'inflation, ne demeure pas sans défi. Même si les recettes de fonctionnement augmentent sous l'effet d'une revalorisation à 7,1% des valeurs locatives impactant la fiscalité directe locale, les contraintes financières perdurent. Equilibrer le budget 2023 a exigé une capacité d'adaptation de l'action communale, tant en fonctionnement qu'en investissement, couplé à un rééquilibrage des charges au niveau communautaire, avec l'instauration d'un fonds de concours CAPA versé à la Ville.*

*Ainsi, le défi de bonne gestion budgétaire a été relevé pour offrir un service public de qualité aux ajacciens et aux habitants du Grand Ajaccio. Le budget se met au service des citoyens et usagers avec une recherche constante d'amélioration des services. Certains secteurs constatent une augmentation de leur moyen tels que la culture avec les travaux du nouveau conservatoire et le développement durable avec des actions de modernisation de l'éclairage public, de rénovation énergétique des bâtiments et d'implantation de panneaux photovoltaïque. En fonctionnement, la propreté urbaine et la gestion des espaces verts urbains sont renforcés.*

Ce rapport de présentation du budget primitif 2023 retient les hypothèses suivantes :

- **Maintien des taux de fiscalité locale,**
- Pérennisation du fonds de concours de la CAPA en fonctionnement perçu pour la première fois en 2022
- Maintien global du montant alloué aux satellites et aux associations,
- Poursuite de la mise en place d'une mesure réglementaire en faveur des fonctionnaires : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- Niveau d'investissement élevé, notamment dans le domaine du développement durable, de la culture et du patrimoine.
- Maximisation du financement extérieur

*Enfin, ce présent budget est le premier réalisé selon les règles de la nomenclature comptable M57. Ce nouveau référentiel sera généralisé au 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. La Ville a fait le choix d'anticiper et d'adopter ce référentiel lors du présent exercice. La M57 impose un changement de plan de compte ainsi qu'une gestion budgétaire et comptable nouvelle.*

*Concernant le changement de plan de compte les principaux travaux préalables ont d'ores et déjà été menés et les opérations liées à la paie et au remboursement de la dette est prise en charge selon la nouvelle comptabilité depuis janvier.*

*Quant à la nouvelle gestion budgétaire et comptable, la mise en place de ce référentiel impose l'adoption préalable du Règlement Budgétaire et Financier ou « RBF », que le Conseil municipal a adopté lors de la séance du 01/01/2023 (délibération 2023-02)*

Le RBF prévoit des modifications d'ampleur, soumise à approbation de l'assemblée délibérante que sont notamment :

- ✓ Les dépenses imprévues : la M57 permet, si le principe est adopté, de voter des AP ou AE sur des chapitres intitulés « dépenses imprévues » dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des deux sections respectives d'investissement et de fonctionnement. Le BP 2023 présenté ce jour ne propose pas de dépenses imprévues
- ✓ La fongibilité des crédits : des virements de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de la section pourra être autorisé (cela évitera d'opérer des Décisions Modificatives jusqu'à cette hauteur). Cette disposition est mise au vote avec la maquette budgétaire ce jour (voir page 5)
- ✓ La pluri annualité : la M57 généralise le principe d'une gestion pluri annuelle des crédits et ainsi le système des AP/AE (déjà opérationnel à la Ville d'Ajaccio)
- ✓ L'amortissement selon la méthode du prorata temporis, règle imposée par le passage en M57 : document voté lors du Conseil municipal de février 2023 (délibération 2023/003)

**Spécificité de la première maquette budgétaire en M57 au niveau des ouvertures des crédits votées lors de l'exercice précédent :**

Quelle que soit la modalité retenue par l'assemblée, le rappel du budget primitif ou le rappel du budget cumulé, le rappel des montants votés lors de l'exercice précédent constitue une information destinée à permettre aux membres de l'assemblée délibérante d'apprécier la portée des ouvertures de crédits proposé par l'exécutif au titre du budget suivant. Compte tenu de l'évolution significative de la nomenclature budgétaire lors du passage à l'instruction M 57, la collectivité a été contrainte d'inscrire le montant « 0 » pour éviter tout blocage informatique. Dans ce cas, la réglementation indique que le projet de délibération soumise au vote de l'assemblée délibérante doit être accompagné d'un tableau comportant le rappel des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et les propositions d'ouverture de crédits pour le budget de l'exercice concerné, détaillés au niveau le plus fin de la nomenclature budgétaire M57 par nature (modalité de vote retenue par la Ville).

Le rapport de présentation retrace les équilibres, les principaux chiffres et les évolutions prévues par comparaison aux exercices précédents.

**Le budget s'équilibre, toutes sections confondues, en recettes et en dépenses, à un montant global de 157 213 762,54 euros.**

- **Section fonctionnement :** 107 035 320,48 €
- **Section investissement :** 50 178 442,06 €

Suite à la décision d'inclure dès le vote, la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, le budget primitif 2023 intègre, toutes sections confondues, les éléments suivants :

Le résultat reporté de fonctionnement de l'exercice 2021 : + 2 363 856,40 €  
 Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 : - 138 120,63 €  
 Soit le résultat cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2022 + **2 225 735,77 €**

Le résultat reporté d'investissement de l'exercice 2021 - 10 426 238,87 €  
 Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 : + 13 241 239,51 €

Soit le résultat cumulé d'investissement pour l'exercice 2022 + **2 815 000,64€**

Total des restes à réaliser en dépenses d'investissement - 5 255 317,03 €  
 Total des restes à réaliser en recettes d'investissement : + 3 403 555,56 €

<b>RECETTES</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Totaux</b>
Opérations réelles	104 809 584,71 €	35 250 461,76 €	140 060 046,47 €
Opérations d'ordre		8 709 424,10 €	8 709 424,10 €
Restes à réaliser		3 403 555,56 €	3 403 555,56 €
Résultat reporté	2 225 735,77 €	2 815 000,64 €	5 040 736,41 €
<b>Totaux</b>	<b>107 035 320,48 €</b>	<b>50 178 442,06 €</b>	<b>157 213 762,54 €</b>

<b>DEPENSES</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Totaux</b>
Opérations réelles	98 325 896,38 €	44 923 125,03 €	143 249 021,41 €
Opérations d'ordre	8 709 424,10 €	0,00 €	8 709 424,10 €
Restes à réaliser		5 255 317,03 €	5 255 317,03 €
<b>Totaux</b>	<b>107 035 320,48 €</b>	<b>50 178 442,06 €</b>	<b>157 213 762,54 €</b>

# La section de fonctionnement

## 1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées 104 789 020 euros en 2023 contre 96 151 400 euros au budget primitif 2022 soit une hausse de 9%. Hors comptabilisation de la reprise anticipée du résultat, les recettes réelles prévisionnelles augmentent fortement (+8,98%) par rapport à l'exercice précédent. La structure des recettes de fonctionnement et leur évolution sont présentées dans le tableau ci-après :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Variation 2023/2022	Part dans la section
CHAP 70	5 861 800,00	7 127 400,00	8 127 540,00	<b>8 553 540,00 €</b>	5,24%	7,99%
CHAP 73	61 789 364,00	67 396 000,00	68 748 415,00	<b>20 060 000,00 €</b>	-70,82%	18,74%
CHAP 731 (M57)				<b>52 957 035,71 €</b>		49,48%
CHAP 74	21 682 146,00	19 910 311,00	18 657 095,00	<b>22 104 509,00 €</b>	18,48%	20,65%
CHAP 75	435 510,00	436 010,00	162 660,00	<b>503 500,00 €</b>	209,54%	0,47%
CHAP 013	361 800,00	283 500,00	173 742,00	<b>233 000,00 €</b>	34,11%	0,22%
CHAP 76	285 000,00	364 989,00	363 000,00	<b>368 000,00 €</b>	1,38%	0,34%
CHAP 77	653 190,00	633 190,00	212 800,00	<b>0,00 €</b>	-100,00%	0,00%
CHAP 78				<b>30 000,00 €</b>		0,03%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>91 068 810,00 €</b>	<b>96 151 400,00 €</b>	<b>96 445 252,00 €</b>	<b>104 809 584,71 €</b>	<b>8,67%</b>	<b>97,92%</b>
CHAP 002	3 949 882,00	4 051 423,25	2 363 856,40	<b>2 225 735,77 €</b>	-5,84%	2,08%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>95 018 692,00 €</b>	<b>100 202 823,25 €</b>	<b>98 809 108,40 €</b>	<b>107 035 320,48 €</b>	<b>8,33%</b>	<b>100,00%</b>

Notons que :

- Le chapitre 73 sous nomenclature M14 est subdivisé en deux chapitres 73 et 731 sous nomenclature M57
- Le chapitre 78 est nouvellement utilisé pour ce BP. Il comptabilise les reprises de provisions (voir rapport dédié)

## Les recettes de fonctionnement par nature

### Chapitre 70 : Produits des services et du domaine :

Inscriptions budgétaires	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Montants en €	5 861 800	7 127 400	8 127 540	<b>8 553 540</b>
Variations en %	-17,44	21,59	14,03	5,24

**Les produits des services et du domaine** sont liés à l'exploitation et aux prestations de services assurées par la collectivité auprès des usagers, des services gérés en régies et des budgets annexes.

**Pour 2023, il est prévu de faire évoluer la recette 2022 à l'inflation.** Les recettes liées à l'occupation du domaine public, dans une commune à fort potentiel touristique, constituent une source de revenus à optimiser. Des propositions de délibérations visant à la révision des tarifs des services municipaux seront proposées au vote du Conseil Municipal durant l'exercice. Ces propositions visent, entre autres objectifs, à se conformer à l'esprit de l'article L.2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, selon lequel les redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public doivent tenir compte des avantages de toutes natures procurées au titulaire de l'autorisation.

Les recettes du chapitre 70 sont donc estimées à 8 553 540 euros représentant 7,99% des recettes de fonctionnement. Elles sont en progression de 5,24% par rapport à l'exercice précédent.

### Chapitre 73 : Impôts et taxes :

*Le chapitre 73 sous nomenclature M14 est subdivisé en deux chapitres 73 et 731 sous nomenclature M57*

Inscriptions budgétaires	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Montants en €	62 475 000	61 789 364	67 396 000	<b>20 060 000</b>
Variations en %	0.96%	-1,10%	9,07%	-70,24%

Le chapitre 73 sous nomenclature budgétaire M57, regroupe les recettes suivantes :

- Transferts CAPA (Attribution de compensation (AC) et Dotation de Solidarité communautaire (DSC)).
- FPIC
- Taxes diverses sur les jeux de hasard

Ces recettes sont prévues au même montant que les sommes arrêtés au Compte administratif 2022 soit :

- AC : 13 999 000€ (CA réalisé en 2022)
- DSC : 4 958 000€ (CA réalisé en 2022)
- FPIC : 1 063 000€ (CA réalisé en 2022)
- Taxes diverses sur les jeux de hasard : 40 000€

Consolidation des chapitres 73 et 731 :

Inscriptions budgétaires	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Montants en €	62 475 000	61 789 364	67 396 000	<b>73 017 035,71</b>
Variations en %	0,96	-1,10%	9,07%	8,34%

*Chapitre 731 : Fiscalité locale*

**A taux inchangé, la hausse attendue des recettes fiscales sous l'effet de la revalorisation des bases indexées à l'inflation s'élève à 7,1% (PLF 23)**

**Les bases présentées dans le cadre de ce Budget primitif 2023 sont conformes aux documents transmis par la DGFIP en ce début d'année (Etat 1254), confirmant ainsi les hypothèses du ROB rappelées ci-après :**

Les recettes de fiscalité directe en 2023 sont attendues à 44,552 M€

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Projection 2023	Evolution 21/22 en K€	Evolution 21/22 en %
Taxe d'habitation résidence principale	19 464	-	-	-	-	-
Taxe d'habitation résidence secondaire*	Produit inclus dans les résidences principales	3 683	3 808	4 769**	961	25,24%
Taxe sur le foncier bâti	15 594	34 322*	35 663	38 181	2 518	7,06%
Taxe sur le foncier non bâti	81	85	86	86	-	-
Rôles supplémentaires	1 755	1 544	1 462	1 516	101	7,01%
<b>Total</b>	<b>36 894</b>	<b>39 634</b>	<b>41 019</b>	<b>44 552</b>	<b>3 533</b>	<b>8,61%</b>

- \*Pour rappel, l'année 2021 a été marquée par une modification effective du panier de recettes fiscales directes des communes à l'issue de la réforme nationale de la taxe d'habitation décidée par la loi de finances 2020
- \*\*En 2002, le conseil municipal a opté pour une majoration à 60% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales :**

Pour les contribuables, la suppression de la taxe d'habitation s'est réalisée en deux séquences, et chacune d'elles en trois temps : de 2018 à 2020 pour les ménages les plus modestes et de 2021 à 2023, pour les autres ménages. La taxe d'habitation sur les résidences principales et les compensations d'exonération versées par l'Etat ont cessé de constituer une recette fiscale pour les communes à compter de 2021.

La perte de produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été compensée par l'Etat à travers la « descente » aux communes de la part du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties anciennement perçues par les départements. Ce produit n'étant pas suffisant pour compenser la perte de produit fiscal (le taux de taxe foncière de l'ex département de la corse du sud étant un des plus bas au niveau national), la Ville d'Ajaccio a bénéficié d'un Coefficient Correcteur « CoCo » permettant de neutraliser les pertes de recettes. Ce coco est stabilisé à 1,33106 pour Ajaccio (17,9% des communes de plus de 10 000 habitants ont un coco entre 1,2 et 1,4, 10,3% sont au-dessus)

#### **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :**

La Ville d'Ajaccio perçoit toujours la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et a fait le choix en 2022 par délibération 2022/227 du 14 septembre 2022 de moduler la majoration au pourcentage de 60% de la cotisation communale de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. **Un produit supplémentaire évalué à 690 K€ est attendu au BP 2023, en plus de l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité corrélée à l'inflation**

#### **Taxe foncière sur les propriétés bâties :**

**Conformément à l'engagement du mandat, la ville d'Ajaccio fait le choix d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties stable pour 2023.**

L'hypothèse de construction de budget retient uniquement la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité corrélée à l'inflation soit 7,1%.

Par prudence, il n'est pas proposé d'évolution physique des bases (résultat du travail de la CCID non évalué).

#### **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :**

Le produit devrait être stable.

#### **❖ Les autres taxes du chapitre 731**

Les montants prévisionnels des autres taxes composant la fiscalité locale totalisent 8 405 035,70 euros soit environ 11,51% de la fiscalité (Chapitre 73 et 731). Indicateurs de la prospérité économique locale, elles sont directement impactées par le contexte actuel. Les prévisions 2023 témoignent de la reprise économique après deux années d'impact de crise sanitaire.

INTITULE DES TAXES INDIRECTES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
DROIT DE PLACE ET TLPE	750 440 €	1 334 000 €	1 506 560 €	1 841 000 €
TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 190 000 €	1 430 000 €	1 550 000 €	1 602 000 €
PRODUITS DES JEUX CASINO ET EN LIGNE	785 000 €	816 000 €	990 000 €	877 000 €
TAXE ADDITION. DROITS DE MUTATIONS	2 762 000 €	3 200 000 €	3 705 250 €	4 085 036 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 487 440 €</b>	<b>6 780 000 €</b>	<b>7 751 810 €</b>	<b>8 405 036 €</b>

**Les droits de place et la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) :** Après des baisses suite à la crise sanitaire et aux exonérations accordées par le conseil municipal, les droits de place et la

taxe locale sur la publicité extérieure sont estimés à 1 841 000 euros en 2023 par répercussion de l'inflation sur les résultats antérieurs.

**La taxe sur la consommation finale d'électricité :** Le produit réalisé en 2022 est reconduit pour 2023 actualisé à l'inflation soit 1 602 000 euros.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un nouveau dispositif de taxation de l'électricité prévoit, d'une part, un regroupement de l'ensemble des taxes sur l'électricité (la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité et la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) et, d'autre part, un changement de leur mode de perception.

Cette réforme poursuit plusieurs objectifs : simplifier le dispositif existant et les démarches administratives, se mettre en conformité avec le droit européen et harmoniser sur la valeur haute, l'ensemble des taxes locales sur l'électricité.

**Le prélèvement sur les produits des jeux :** Le prélèvement sur les produits des jeux correspond à un prélèvement réalisé par le casino municipal d'Ajaccio et le prélèvement sur les jeux de hasard à un versement effectué par les services de l'Etat au titre d'un prélèvement sur les produits des jeux en ligne.

Ils sont prévus à 877 000 euros (CA 2022)

**La taxe additionnelle aux droits de mutation :** Cette taxe est assise sur les mutations à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier. Si la crise sanitaire a mis un terme à la progression des DMTO, de 2019 à 2020, ils ont augmenté d'environ 800 000 euros, soit + 25%, pour atteindre 3 893 246 euros en 2021. En 2022, la CA prévisionnel s'élève à 4 081 386 euros. Il est prévu de reconduire le même montant en 2023. En effet, cette recette est habituellement très dynamique, mais l'effet de l'inflation sur les taux bancaire pourrait infléchir la tendance.

#### *Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations :*

Inscriptions budgétaires	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Montants en €	<b>21 682 146</b>	<b>19 910 311</b>	<b>18 657 095</b>	<b>22 104 509</b>
Variations en %	4,33%	-8,17%	-6,29%	18,48%

Les recettes attendues au chapitre 74 augmentent globalement de 18,48% sous plusieurs effets :

- La pérennisation du fonds de concours Capa (1,9Meuros), versé une première fois en 2022, afin de rééquilibrer les charges de centralité entre la Ville centre Ajaccio et la Communauté d'agglomération.
- La hausse des participations de la CAF avec l'entrée en vigueur du bonus territorial suite à la signature du contrat de territoire
- Une progression sur les dotations de l'Etat

## Les Dotations de l'Etat :

### ❖ Les compensations fiscales

Les compensations fiscales concernent les pertes de recettes des collectivités territoriales engendrées par des décisions de l'Etat (exonérations, réformes etc...). Ces pertes de recettes sont différemment compensées en fonction de la taxe et de l'origine de l'exonération.

2021 avait été marquée par la fin des compensations fiscales au titre de la taxe d'habitation et la compensation de la division par deux des valeurs locatives des établissements industriels décidée dans le cadre du plan de relance. L'année 2023 marque une relative stabilité en matière de compensation et de fiscalité directe locale

Les compensations sont prévues à hauteur de la notification de la DGFiP sur l'état 1254 (929 749 euros)

Compensations fiscales	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Compensation TH (nat. 74835)	2 660 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Compensation TLV (nat.7488)				
Compensation TF (nat. 74834)	38 066,00 €	38 066,00 €	38 060,00 €	38 060,00 €
Total des Compensations Fiscales	<b>85 000,00 €</b>	<b>755 000,00 €</b>	<b>743 200,00 €</b>	<b>891 689,00 €</b>

### ❖ Les concours financiers de l'Etat

Nature des dotations	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
<b>Dotation Forfaitaire</b>	9 748 200	9 840 000	9 771 300	9 946 000
<b>DSU</b>	1 526 030	1 590 000	1 577 300	1 684 000
<b>DN de Péréquation</b>	2 173 770	2 128 000	1 970 000	2 570 000
<b>Total DGF</b>	<b>13 448 000</b>	<b>13 558 000</b>	<b>13 318 600</b>	<b>14 200 000</b>
<b>DGD</b>	760 000	760 000	760 000	760 000
<b>Autres dotations</b>	52 960	62 960	62 960	72 040
<b>Total des Dotations</b>	<b>14 260 960</b>	<b>14 380 960</b>	<b>14 141 560</b>	<b>15 032 040</b>
<b>Evolution en €</b>	<b>609 980</b>	<b>120 000</b>	<b>-239 400</b>	<b>890 480</b>
<b>Evolution en %</b>	447,00%	0,84%	-1,66%	6,30%

### Dotation forfaitaire :

Pour 2023, seule la variation de population jouera. +1 265 habitants INSEE en 2023. Si le nombre de résidences secondaires reste inchangé, la dotation gagnera : 125 €/hab. x 1 265 ≈ 158 k€.

Par prudence, et dans le cadre de cette projection, l'évolution retenue pour 2023 s'établit à 1% soit 9 946K€ (un peu en deçà du calcul issu de la variation de la population).

### Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) :

Depuis plusieurs années, les lois de finances prévoient une majoration des enveloppes de péréquation. La DSU a ainsi progressé au niveau national de +90M€ en 2019 et 2020 et +95M€ en 2021 et 2022. Le PLF 2023 prévoit une nouvelle hausse de 90M€ soit +3.5%

Il est proposé une augmentation de 3% pour Ajaccio en 2023 soit 1 684 K€.

### Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :

L'enveloppe nationale sera constante l'an prochain, comme depuis plusieurs années. La DNP est typiquement la dotation imprévisible d'une année sur l'autre de par les multiples effets de seuil qui entourent son calcul.

Ajaccio a basculé en 2022 dans la strate de population supérieure (75 000 – 100 000 habitants)

Cette strate est nettement plus riche, et Ajaccio est donc jugée comparativement plus pauvre qu'en 2021, entraînant un gain sur cette dotation de 20% entre 2021 et 2022.

L'estimation du Cabinet Klopfer en 2021 (à paramètres constants au niveau des indicateurs financiers) proposait une progression de 600 K€ plafonnée à 400 K€ en 2022 du fait du plafonnement des hausses de DNP à 20% l'an. L'augmentation sera donc totale en 2023 et portera le produit DNP au montant de 2 570K€

La **Dotation générale de décentralisation (DGD)** versée pour le fonctionnement du service communal d'hygiène et de santé est stable et donc reconduite à 760 000 euros.

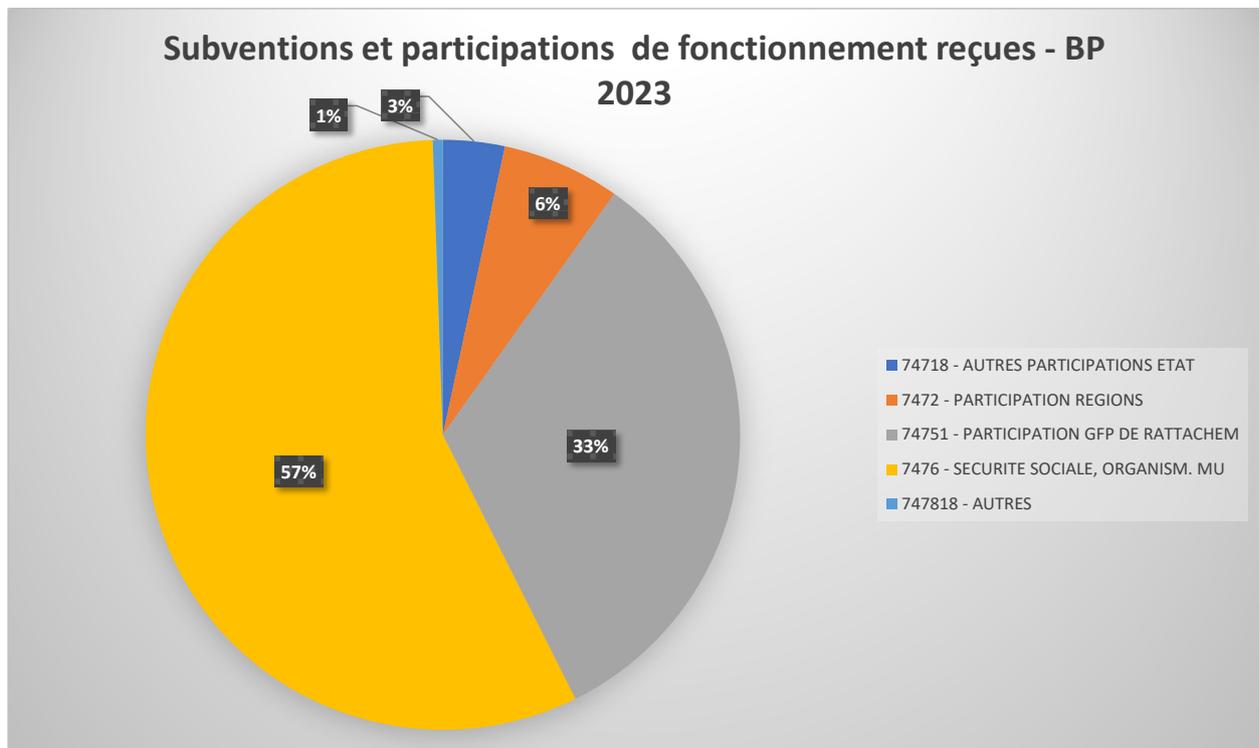
Il est également prévu 59 050 euros de **dotation relative aux titres sécurisés** et 12 990 euros de **dotation pour le recensement**.

### **Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée**

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) compense de manière forfaitaire la TVA que la commune a acquittée sur certaines de ces dépenses en fonctionnement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale. Bien que le FCTVA pour les dépenses d'investissement soit bien plus important que le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement, celui-ci est estimé à 15 190 euros pour 2023

### **❖ Les subventions et les participations de fonctionnement**

Les subventions et participations de fonctionnement à recevoir sont estimées à 6 127 530 euros contre 3 697 135 euros soit une progression de 65,74% par rapport à l'exercice 2022, soit 2 430 395 euros dont 1 900 000 euros de fonds de concours CAPA et 530 395 euros de bonus territoire CAF. Les autres participations sont maintenues :



Les subventions perçues par la CAF représentent 57% des subventions de fonctionnement et concernent le fonctionnement des crèches, des ALSH et des centres sociaux. Avec le fonds de concours, la part de participation CAPA atteint 33%

#### ➤ Chapitre 76 : Produits financiers

Les produits financiers sont estimés au même niveau que l'année précédente soit 368 000 euros décomposés comme suit :

- 354 000 euros d'aide au fonds de soutien suite aux divers refinancements des emprunts dits « toxiques ». Les versements de ces aides sont échelonnés sur 14 ans ;
- 4 000 euros d'intérêts sur produit financier ;
- 10 000 euros d'intérêts pour la vente d'un terrain au club ACA.

## Les autres chapitres budgétaires : chapitre 013, chapitre 75 et chapitre 77

Le **chapitre 013 « atténuation des charges »** est estimé à 233 000 euros et se divise entre :

- 86 000 euros pour le stock final de la boutique du Musée Fesch.
- 147 000 euros pour le remboursement de frais de personnel et de maladie du personnel.

La comptabilité M57 transfère quasiment l'intégralité des recettes perçues en M14 au chapitre 77 « produits exceptionnels » vers le **chapitre 75 « autres produits de gestion courante »**. **Les recettes suivantes y sont donc maintenant comptabilisées :**

- Les recettes liées aux délégations de services publics (casino, crémation et fourrière) : 142 800 euros
- Le loyer payé par Orange pour l'occupation de l'immeuble du Diamant II : 275 500 euros
- Divers recettes exceptionnelles (Annulation de mandats, pénalités sur marchés etc...) pour 47 600 euros

Au **chapitre 77 « produits spécifiques »**, aucune recette est prévue

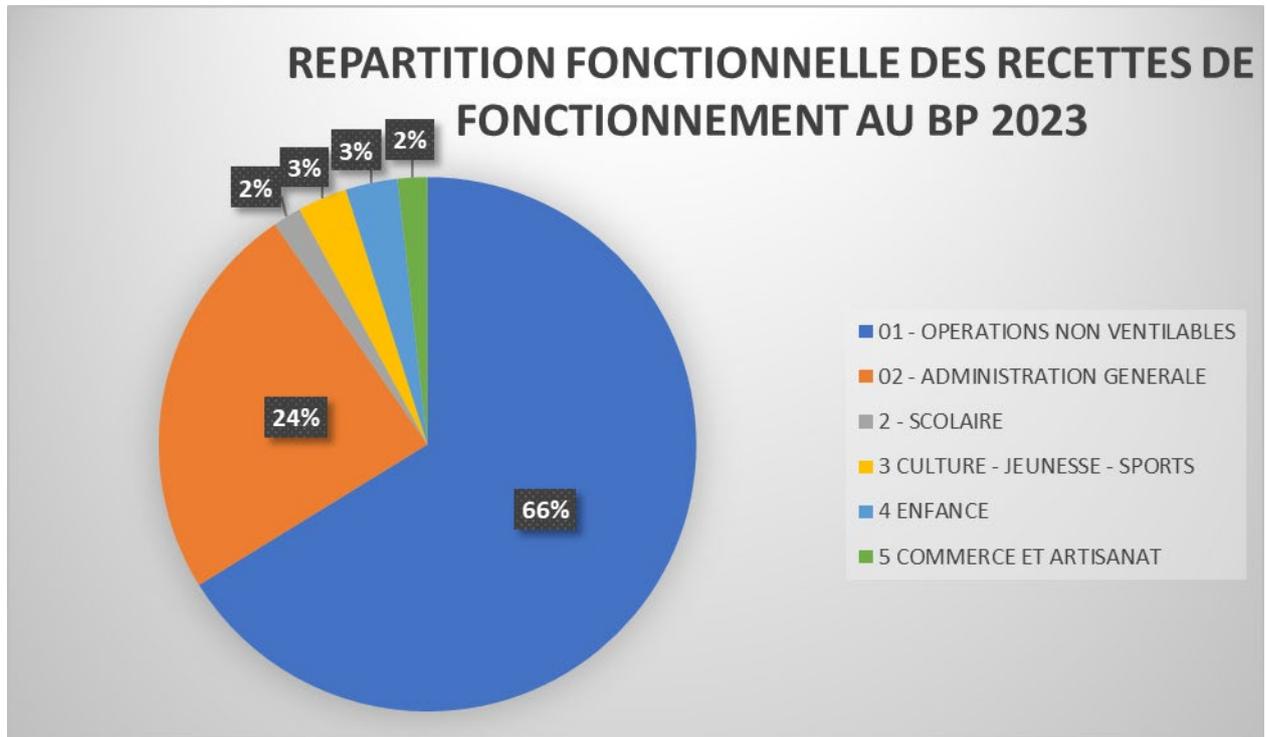
Au **chapitre 78 « reprises d'amortissements, de dépréciations et de provisions »**, 30 000 euros sont prévus afin de reprendre des provisions (voir rapport dédié)

### ➤ **Chapitre 002 : Résultat reporté et anticipé**

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2022 est intégré par anticipation dès le vote du budget primitif 2023. **Ainsi 2 225 735,77 euros sont affectés au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.**

## Les recettes de fonctionnement par fonctions

Les recettes sont présentées hors fonction 01 opérations non ventilables (Fiscalité, reprise des résultats et dotations de l'Etat).



## Les dépenses de fonctionnement

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 98 325 896,38 euros, en augmentation de 6,68% par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement se caractérisent par la rigidité de certains postes de dépenses :

- certaines dépenses du chapitre 011 (impôts, électricité, eau, contrat de maintenance des bâtiments, frais financiers...),
- certaines dépenses du chapitre 65 (participation au service d'incendie et de secours, indemnités et formation des élus)
- les chapitres 66 (intérêts de la dette), 68 (provision pour risque et charge), 014 (Atténuations de produits), 042 (amortissements),
- et, bien entendu, le chapitre 012 (charges de personnel). Ce dernier subit comme chaque année des augmentations dans le cadre du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et, depuis 2021, la mise en place d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Au final, seulement une partie du chapitre 011 et une partie du chapitre 65 demeurent les variables d'ajustement de l'équilibre budgétaire.

La structure des dépenses de fonctionnement et leur évolution sont :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Variation 2023/2022
CHAP 011	Chap 011	13 403 002,00 €	14 987 015,22 €	15 117 250,00 €	<b>16 901 000,00 €</b>	11,80%	15,30%
CHAP 012	Chap 012	64 380 000,00 €	64 957 000,00 €	65 630 000,00 €	<b>69 925 000,00 €</b>	6,54%	66,42%
CHAP 014	Chap 014	640 000,00 €	565 000,00 €	650 000,00 €	<b>250 000,00 €</b>	-61,54%	0,66%
CHAP 65	Chap 65	8 830 450,00 €	9 006 170,00 €	8 509 240,00 €	<b>8 859 005,00 €</b>	4,11%	8,61%
CHAP 66	Chap 66	2 124 050,00 €	1 975 900,00 €	1 785 790,00 €	<b>2 210 425,00 €</b>	23,78%	1,81%
CHAP 67	Chap 67	758 190,00 €	1 046 940,00 €	393 000,00 €	<b>100 000,00 €</b>	-74,55%	0,40%
CHAP 68	Chap 68	0,00 €	0,00 €	81 920,00 €	<b>80 466,38 €</b>	-1,77%	0,08%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>90 135 692,00 €</b>	<b>92 538 025,22 €</b>	<b>92 167 200,00 €</b>	<b>98 325 896,38 €</b>	<b>6,68%</b>	<b>91,86%</b>
CHAP 042 + 023	Chap 042 + 023	4 883 000,00	7 664 798,03	6 641 908,40	<b>8 709 424,10 €</b>	31,13%	6,72%
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>95 018 692,00 €</b>	<b>100 202 823,25 €</b>	<b>98 809 108,40 €</b>	<b>107 035 320,48 €</b>	<b>8,33%</b>	<b>100,00%</b>

## Les dépenses de fonctionnement par nature

### Chapitre 011 : Charges à caractère général :

Inscriptions budgétaires	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2022
Montants	<b>13 403 002</b>	<b>14 987 015</b>	<b>15 117 250</b>	<b>16 901 000</b>
Variations en %	-11,06%	11,82%	0,87%	11,80%

Les charges à caractère général s'élèvent pour l'exercice 2022 à 16 901 000 euros. Elles sont en forte augmentation, sous l'effet de l'inflation (Fluides, révision à la hausse des prix des marchés publics, produits alimentaires), mais aussi afin d'améliorer le service rendu aux usagers, notamment en ce qui concerne les espaces verts et la propreté urbaine.

Ces dépenses, directement liées aux compétences exercées par la Commune et donc aux choix de politiques publiques :

<b>Administration générale</b>	<b>7 477 560,00 €</b>
Scolaire (écoles maternelles et primaire – nettoyage des locaux, chaufferie, maintenance, entretien des espaces verts, transports scolaires)	1 681 410,00 €
Culture (fonctionnement et programmation de l'espace Diamant (cf. Autorisation d'engagement – rapport dédié)	1 072 310,00 €
Patrimoine (fonctionnement et programmation du Musée des beaux-arts Fesch et du CIAP (ouverture prévue en été 2023)	891 300,00 €
Restauration scolaire (alimentation et frais divers)	858 660,00 €
Sports (chaufferie des piscines, nettoyage des locaux, maintenance et entretien des équipements et des espaces verts)	769 100,00 €
Enfance (Fonctionnement des crèches)	665 090,00 €
Festivités (programmation estivale, « Tino Rossi » et Marché de Noël)	560 700,00 €
Propreté urbaine (Contrats de prestations de services et entretien du matériel – nouveau contrat pour le ramassage des mégots de cigarette)	442 000,00 €
Vie des quartiers et social (programmation et fonctionnement des maisons de quartiers et contrat de ville)	414 580,00 €
Communication externe, partenariats et captation « Conseil Municipal »	355 000,00 €
Espaces verts (Entretien des espaces verts)	324 600,00 €
Voirie (entretien, curage)	247 470,00 €
Jeunesse (fonctionnement des ALSH, nettoyage des locaux et maintenance)	231 570,00 €
Commerce et artisanat (études - Voir autorisation d'engagement – rapport dédié)	182 800,00 €
Bibliothèques (fonctionnement des bibliothèques)	161 000,00 €
Plages (pavillon bleu, nettoyage, sanisettes)	136 500,00 €
Eclairage public	104 600,00 €
Hygiène – salubrité publique	103 450,00 €
Police	100 000,00 €
Handicap (DRH)	67 000,00 €
Cimetières	33 900,00 €
Incendies	20 400,00 €
<b>Total</b>	<b>16 901 000,00 €</b>

**Précisions sur la fonction « Administration générale » : 7 477 560 euros**

Cette sous-fonction comprend les services communs à l'ensemble de la collectivité. Plusieurs postes de dépense sont en augmentation comme le carburant, les combustibles, les fluides. Cette fonction comptabilise également les assurances, les frais actes et contentieux, les formations du personnel et les loyers

**Chapitre 012 : Charges de personnel :**

Inscriptions budgétaires	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Montants	<b>64 380 000</b>	<b>64 957 000</b>	<b>65 630 000</b>	<b>69 925 000</b>
Variations en %	227,00%	0,90%	1,04%	6,54%

Dans le souci constant de maîtriser l'évolution de la masse salariale, les directives de la municipalité pour ce mandat en matière de ressources humaines visent à atteindre un effectif de référence, de manière phasée, en tenant compte à la fois des ressources financières de la collectivité, de l'adaptation du service public aux mutations et compétences et des évolutions réglementaires en faveur des agents de la fonction publique territoriale.

**Représentant 71,11% des dépenses réelles de fonctionnement**, les charges de personnel sont le premier poste de dépense de fonctionnement. Les crédits 2023 s'élèvent à 69 925 000 soit une **augmentation de 6,54 % par rapport au dernier BP**. A noter que l'année 2022 a été marquée par une revalorisation du point d'indice (3,5%) et d'une revalorisation du SMIC. Le RIFSEEP a de plus été étendu. La CA 2022 au 012 s'élève donc à

Il est proposé de prévoir au 012 pour l'année 2023 une somme de 69 925 000 € répartie comme suit :

- 69 000 000 € : correspondant au budget nécessaire à périmètre équivalent de 2021. Le périmètre constant s'entend par l'application du GVT sans augmentation des effectifs ; application de l'évolution des éléments exogènes de 2021 en année pleine tels que SMIC et l'évolution du point d'indice, le maintien à niveau constant du régime indemnitaires et des différentes aides (mutuelles, tickets restaurant, stationnement, transport, etc.).
- 925 000 € dédiés à la hausse du pouvoir d'achat des agents. Cette somme pourra être répartie aussi bien sur des éléments exogènes (réévaluation du SMIC, point d'indice, etc.) mais également internes avec le travail en cours sur des sujets tels que le RIFSEEP, les Tickets Restaurants, la participation mutuelle, etc.

De plus, notons que le budget principal de la Ville comptabilise à hauteur de 1 534 200 euros de charges des personnels affectés à d'autres budgets et régies. La refacturation de ces charges est, par ailleurs, comptabilisée au chapitre 70 en recettes de fonctionnement :

- Régie du port de plaisance : 820 000 €.
- Régie des Parkings : 760 000 €.
- CAPA : 200 100 €
- Halles des sports du Palatinu : 63 000 €.
- ADPEP2B : 61 000 €

## Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Inscriptions budgétaires	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Montants	<b>8 830 450</b>	<b>9 006 170</b>	<b>8 509 240</b>	<b>8 859 005</b>
Variations en %	463,00%	1,99%	-5,52%	4,11%

Pour 2023, les prévisions budgétaires du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'établissent à 8 859 005 euros soit une progression de 4,11% par rapport à l'exercice 2022. Avec le passage à la M57, et tout comme les chapitre 75 / 77 en recettes, le périmètre du chapitre 65 est modifié et intègre les dépenses prévues au chapitre 67 en M14

Ce chapitre regroupe donc les participations obligatoires, les subventions, les indemnités et frais de mission des élus, les dépenses exceptionnelles ainsi que la subvention d'équilibre au budget annexe de l'ANRU.

Chapitre 65	2021,00	2022,00	2023,00	BP 23/BP22	Bp23-BP22
ELUS (INDEMNITES, FORMATION, FRAIS DE MISSION)	648 000	652 950	656 600	0,56%	3 650
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	20 000	79 000	50 000	-36,71%	-29 000
PARTICIPATION SERVICE INCENDIE ET SECOURS	3 816 140	3 887 690	4 123 925	<b>6,08%</b>	236 235
SUBVENTION SYNDICAT MIXTE DE LA PARATA	250 000	240 000	234 000	-2,50%	-6 000
SUBVENTION CAISSE DES ECOLES	200 000	200 000	200 000	0,00%	0
SUBVENTION BUDGET ANNEXE	1 001 000	445 590	546 870	22,73%	101 280
SUBVENTION PALATINU HALLE DES SPORTS	212 000	212 000	212 000	0,00%	0
SUBVENTIONS CONSERVATOIRE ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE	700 000	715 000	715 000	0,00%	0
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	2 144 000	2 062 000	1 957 100	-5,09%	-104 900
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 030	15 010	128 010	752,83%	113 000
PRIX - BOURSES			15 500,00 €	#DIV/0!	15 500

<b>SECOURS AUX AGENTS</b>			20 000,00 €	#DIV/0!	20 000
	9 006 170,00 €	8 509 240,00 €	8 859 005,00 €	4,11%	349 765

Au sein de ce chapitre nous pouvons distinguer les types de dépenses suivantes :

- Les versements des indemnités et frais de missions des élus : le montant prévu est de 656 600 euros. L'augmentation est maîtrisée à environ 3 650 euros par rapport au budget précédent et elle dépend des frais de formation aux élus (qui ne peuvent pas être inférieurs à 2% de l'indemnité allouée aux élus et obligatoirement reconduits d'un exercice sur l'autre en cas de non consommation des crédits).

- Les créances et admissions en non-valeur à la demande de la Trésorerie pour 50 000 euros.

- Une subvention de fonctionnement « d'équilibre » versée au budget annexe de l'Anru pour 546 870 euros.

- La participation au syndicat mixte des Îles sanguinaires et de la pointe de la Parata est inscrite pour un montant de 234 000 euros soit un montant inférieur au montant maximal de 240 000 euros qui peut être versée selon les statuts du Grand site de la Parata et la délibération 2019/79 du 29 avril 2019. A celle-ci s'ajoute les différentes participations pour lesquelles la ville est également liée juridiquement comme pour la Caisse des écoles, le Palatinu Halle des sports, l'Ecole nationale de musique.

- **La participation obligatoire au Service d'incendie et de secours, en augmentation de 236 235 euros par rapport à l'exercice précédent (+ 6,08%) – Notification du SDIS**

- Une enveloppe globale de 1 957 100 euros pour les subventions versées au secteur associatif dont principalement aux écoles privées, aux associations sportives, aux associations culturelles, au comité des œuvres sociales de la mairie, aux associations de lutte contre la précarité... qui sera individualisée par association et organisme à but non lucratif par le conseil municipal dans une délibération.

- 15 500 euros de bourses et de prix reversés par la Ville,
- 20 000 euros de secours aux agents de la collectivité
- 10 000 euros de charges funéraires dont rétrocession de concession,
- 118 010 euros pour des opérations financières, des reversements de recettes (marché de Noël...) des charges sur opérations de gestion, des amendes de police ou pénalités...anciennement comptabilisés au chapitre 67

## Chapitre 66 : Charges financières

Inscriptions budgétaires	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Montants	<b>2 124 050</b>	<b>1 975 900</b>	<b>1 785 790</b>	<b>2 210 425</b>
Variations en %	-475,00%	-6,97%	-9,62%	23,78%

Le chapitre 66 comptabilise les intérêts à payer au titre des emprunts et de la gestion de la trésorerie pour 2 210 425 euros en progression d'environ 24% par rapport à l'année précédente. En effet, la dette coûte plus cher du fait de l'augmentation du taux du livret A et des taux variables et d'une progression du capital restant du au 1/1/2023 par rapport au 1/1/2022

	CRD au 1/1/N (yc crédits relais)	Taux moyen
2022	76 660 381 €	2,41%
2023	80 223 469 €	2,52%

#### Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	58 593 197 €	73,04%	2,51%
Variable	10 981 529 €	13,69%	3,13%
Livret A	10 201 903 €	12,72%	1,79%
Barrière	446 840 €	0,56%	4,15%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>80 223 469 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,52%</b>

Ainsi 2 125 425 euros sont consacrés au paiement des intérêts des emprunts classiques, des intérêts du crédit relais et des intérêts sur l'emprunt de la Halle Campinchi » et 85 000 euros sont prévus pour les opérations de tirage sur la ligne de trésorerie (La ville possède en 2023 2 lignes de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne (3 M€ + 5M€))

#### Le chapitre 67 : charges spécifiques

Comme expliqué supra, une partie des charges exceptionnelles comptabilisées en M57 au chapitre 77 sont en 2023 transférées au chapitre 65. Restent au chapitre 67 les crédits nécessaires aux annulations de titres sur exercices antérieurs, soit 100 000 euros prévus

#### Le chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions

En vertu du principe comptable de prudence, la commune doit comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Elles sont estimées à 80 466,38 euros pour 2023. Un rapport spécifique présente le calcul des provisions.

#### Le chapitre 014 : Atténuations des produits

Les dépenses du chapitre 014 sont évaluées à 250 000 euros soit une baisse de 400 000 euros par l'exercice précédent. Il est prévu 150 000 euros pour des dégrèvements accordés par l'Administration fiscale au titre de la taxe d'habitation était estimé au niveau de 2022. Le montant relatif à la « pénalité SRU » est prévu à hauteur de 100 000 euros, contre 500 000 euros sur les exercices précédents. En effet, en 2021, la Ville a versé une subvention à l'office de l'habitat pour l'acquisition de l'immeuble Dolc'Eden afin de proposer de nouveaux logements sociaux sur la commune. Cette opération avait également pour but la baisse en N+2 de la pénalité SRU du montant de la subvention, induisant donc cette baisse.

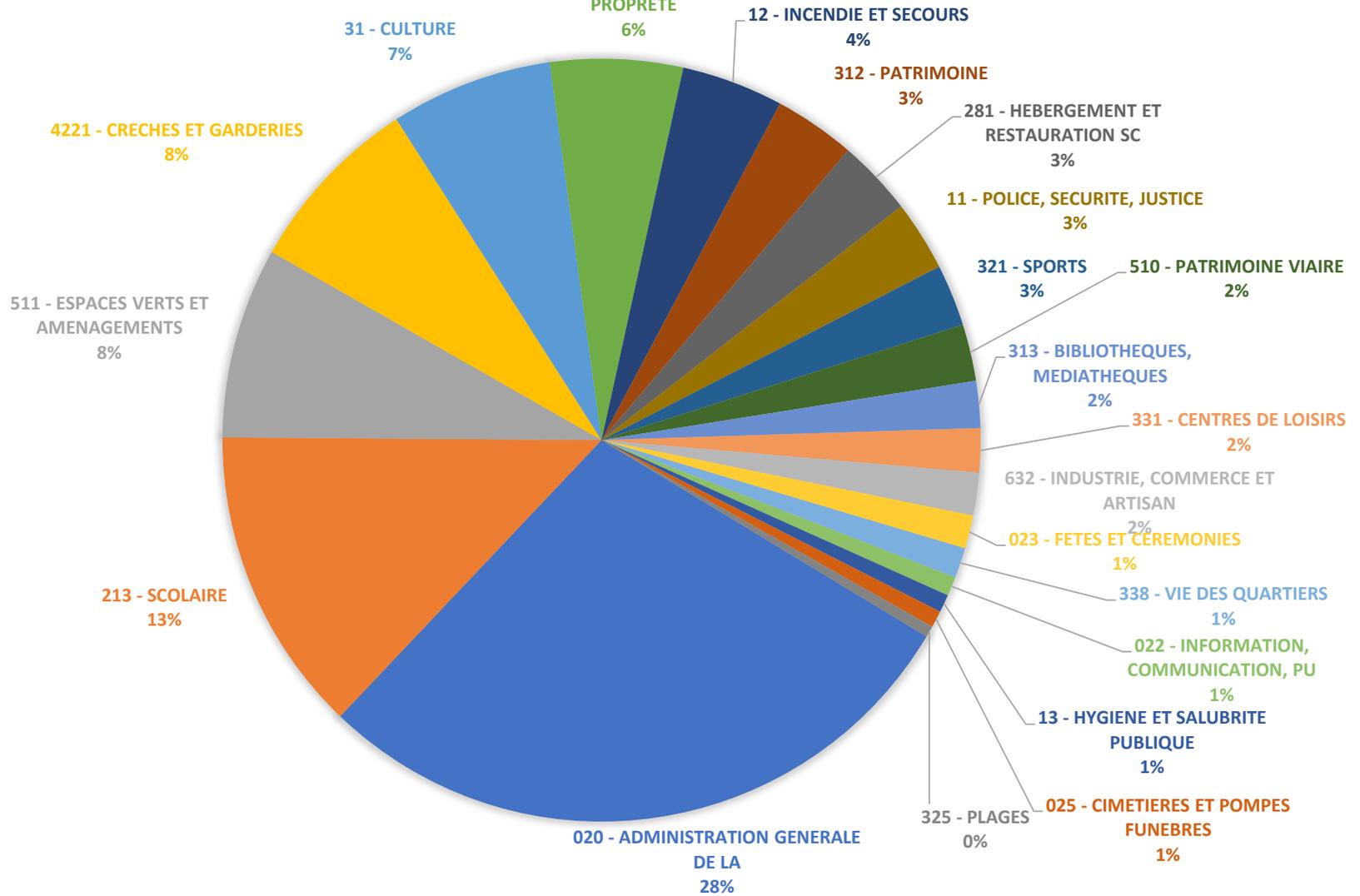
## Les dépenses de fonctionnement par fonction

Les dépenses de fonctionnement par fonction sont présentées ici (01 opérations non ventilables : Dette, opérations d'ordre, chap 67 et 68).

<b>020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA</b>	<b>27 207 000,00 €</b>
<b>213 - SCOLAIRE</b>	12 414 310,00 €
<b>01 - OPERATIONS NON VENTILABLES</b>	11 569 855,48 €
<b>511 - ESPACES VERTS ET AMENAGEMENTS</b>	7 725 000,00 €
<b>4221 - CRECHES ET GARDERIES</b>	7 344 390,00 €
<b>31 - CULTURE</b>	6 595 810,00 €
<b>7222 - ACTION EN MATIERE DE PROPLETE</b>	5 398 500,00 €
<b>12 - INCENDIE ET SECOURS</b>	4 143 925,00 €
<b>312 - PATRIMOINE</b>	3 312 900,00 €
<b>281 - HEBERGEMENT ET RESTAURATION SC</b>	3 086 460,00 €
<b>11 - POLICE, SECURITE, JUSTICE</b>	2 847 500,00 €
<b>321 - SPORTS</b>	2 496 000,00 €
<b>510 - PATRIMOINE VIAIRE</b>	2 297 170,00 €
<b>313 - BIBLIOTHEQUES, MEDIATHEQUES</b>	1 895 800,00 €
<b>331 - CENTRES DE LOISIRS</b>	1 784 120,00 €
<b>632 - INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISAN</b>	1 725 100,00 €
<b>023 - FETES ET CEREMONIES</b>	1 345 700,00 €
<b>338 - VIE DES QUARTIERS</b>	1 224 780,00 €
<b>022 - INFORMATION, COMMUNICATION, PU</b>	767 900,00 €
<b>13 - HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>	724 000,00 €
<b>025 - CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES</b>	677 000,00 €
<b>325 - PLAGES</b>	452 100,00 €
<b>Total</b>	<b>107 035 320,48 €</b>

## RÉPARTITION FONCTIONNELLE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS OPÉRATIONS NON VENTILABLES - BP 2023

7222 - ACTION EN MATIERE DE  
PROPRETE



## Les soldes intermédiaires prévisionnels de gestion

Intitulés	BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement	104 809 584,71
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	95 935 005,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>8 874 579,71</b>
Solde financier (Chap 76,77,78 – 66,67,68)	- 1 992 891,38
<b>Epargne brute</b>	<b>6 881 688,33</b>
Remboursement capital de la dette	9 180 000,00
<b>Epargne nette</b>	<b>- 2 298 311 ,67</b>

Pour appréhender une analyse financière de la commune, les organismes prêteurs s'appuient habituellement sur deux ratios de structure (c'est-à-dire une donnée financière rapportée à une autre) qui permettent d'estimer l'évolution de la santé financière de la commune.

### Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) :

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant et que le seuil d'alerte se situe vers 7% pour les communes de notre strate de population.

- Pour la ville, le ratio est de :  $6\,881\,688,33 / 104\,809\,584,71 = 6,57\%$

### La capacité de désendettement (encours de dette (sans crédits relais) / épargne brute) :

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts qui est de 5 ans et 11 mois pour la Commune en 2021. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans il est dangereux. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange le ratio est acceptable ; plus de 15 ans : zone rouge la situation est dite dégradée.

- Pour la ville, le ratio est de :  $75\,421\,549 / 6\,881\,688,33 = 10,96$  ans

## La section d'investissement

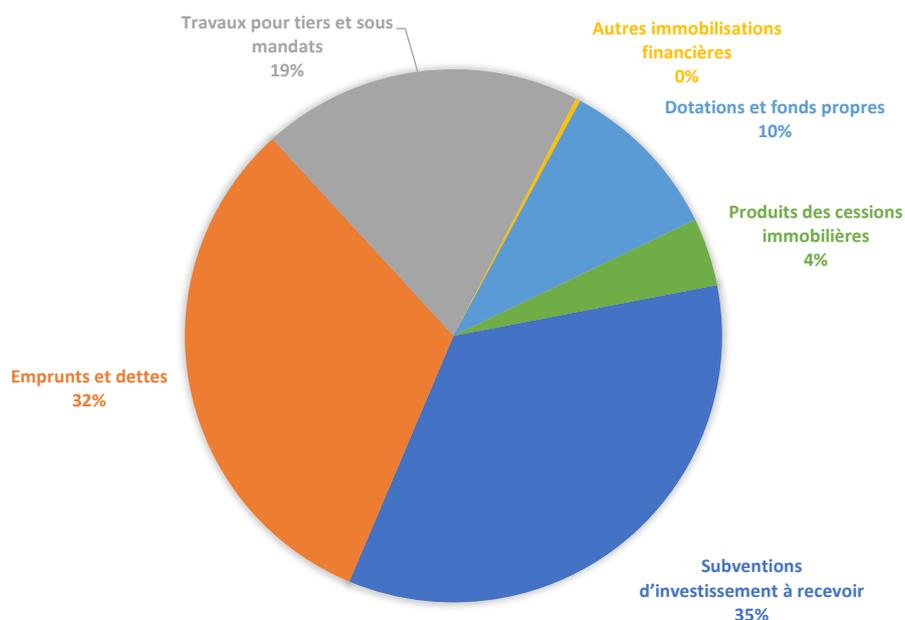
Après intégrations du résultat reporté du compte administratif 2022 et la comptabilisation des restes à réaliser, la section d'investissement totalise 50 178 442,06 euros et représente 31,9% du budget total alors qu'elle en représentait 34,4 % en 2022.

### 1. Les ressources d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021 opérations nouvelles et reports	Part de la section	BP 2022 opérations nouvelles et reports	Part de la section
CHAP 10	Dotations et fonds propres	3 865 141,70 €	8,79%	3 865 141,70 €	7,70%
CHAP 13	Subventions d'investissement à recevoir	9 932 270,06 €	22,59%	13 293 849,74 €	26,49%
CHAP 16	Emprunts et dettes	12 327 050,00 €	28,04%	12 327 050,00 €	24,57%
CHAP 45	Travaux pour tiers et sous mandats	7 422 000,00 €	16,88%	7 463 975,88 €	14,87%
CHAP 024	Produits des cessions immobilières	1 594 000,00 €	3,63%	1 594 000,00 €	3,18%
CHAP 27	Autres immobilisations financières	110 000,00 €	0,25%	110 000,00 €	0,22%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>35 250 461,76 €</b>	<b>80,19%</b>	<b>38 654 017,32 €</b>	<b>77,03%</b>
CHAP 040	Opérations d'ordre	4 695 619,33 €	10,68%	4 695 619,33 €	9,36%
CHAP 021	Virement de la section de fonctionnement	4 013 804,77 €	9,13%	4 013 804,77 €	8,00%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>8 709 424,10 €</b>	<b>19,81%</b>	<b>8 709 424,10 €</b>	<b>17,36%</b>
CHAP 001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		0,00%	2 815 000,64 €	5,61%
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>43 959 885,86 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 178 442,06 €</b>	<b>100,00%</b>

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à un montant de 38 654 017,32 euros et sont réparties comme suit :

## RÉPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023



### Chapitre 10 : Fonds et réserves

Ce chapitre totalise 3 865 141,70 € en 2023 et comprend :

**Le Fonds de Compensation de la TVA.**

Le montant attendu pour 2023 est estimé à 2 417 670,09 € contre 2 256 000 € en 2022. Ce chiffre est calculé sur la base des réalisations des investissements éligibles de l'exercice budgétaire 2022, réalisations supérieures aux chiffres de l'exercice 2021.

**La Taxe d'aménagement.**

Concernant cette taxe, il est prévu pour l'année 2023 un montant d'encaissement de 1 447 471,61 euros.

En 2022, le produit de la TAM s'est élevé à 1 654 746,17 euros.

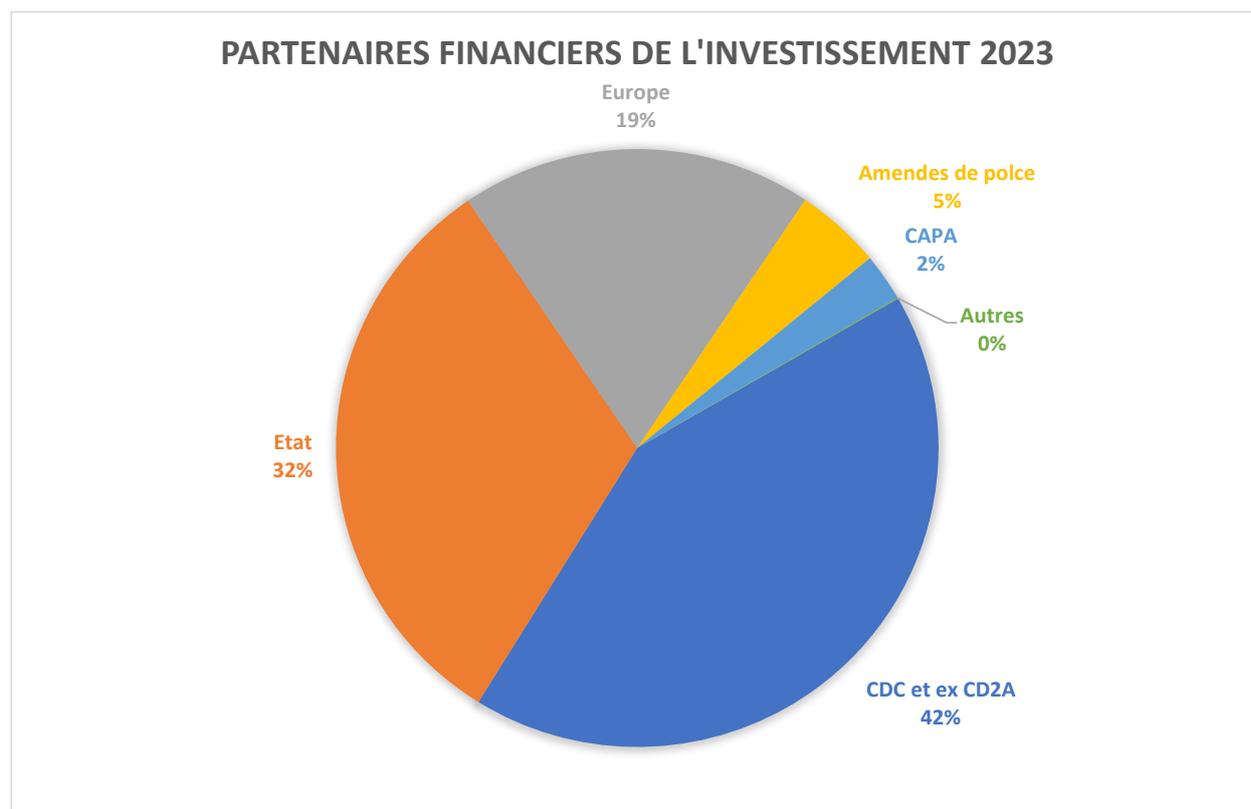
## Chapitre 13 : Subventions d'équipements

Les subventions d'investissement inscrites en propositions nouvelles dans le cadre du Budget Primitif 2023 sont liées aux programmes d'investissement retenus (PPI). Le montant total des subventions attendues en 2023 s'élève à 13 293 849,74 M€. (9 932 270,06 € en opérations nouvelles et 3 361 579,68 € en reste à réaliser).

La répartition de ces subventions d'investissements entre nos différents partenaires financiers est la suivante :

Partenaires financiers	Etat	Collectivité de Corse	Département**	CAPA	Europe	Amendes de police	Divers	Total
Propositions de l'exercice sur AP	2 962 252,00 €	3 725 078,06 €		201 070,00 €	2 256 640,00 €			9 145 040,06 €
Propositions de l'exercice hors AP	10 000,00 €	143 400,00 €		18 180,00 €		615 650,00 €		787 230,00 €
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>2 972 252,00 €</b>	<b>3 868 478,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>219 250,00 €</b>	<b>2 256 640,00 €</b>	<b>615 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 932 270,06 €</b>
Restes à réaliser	1 237 582,82 €	1 451 427,86 €	286 180,00 €	120 983,00 €	257 413,00 €		7 993,00 €	3 361 579,68 €
<b>Total BP 2023</b>	<b>4 209 834,82 €</b>	<b>5 319 905,92 €</b>	<b>286 180,00 €</b>	<b>340 233,00 €</b>	<b>2 514 053,00 €</b>	<b>615 650,00 €</b>	<b>7 993,00 €</b>	<b>13 293 849,74 €</b>

\*\* Il est à noter que les subventions qui sont inscrites au titre du Département sont répertoriées ainsi afin de conserver la meilleure lisibilité possible sur les arrêtés d'attributions reçus pour les opérations et programmes en cours d'exécution



Le rapport AP/CP détaille par opération les 9 932 270,06€ de recettes prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville.

En ce qui concerne les recettes d'investissement gérées hors autorisations de programme nouvellement inscrites au BP 2022 (787 230Keuros), le détail est le suivant :

- 615 650€ sont inscrits au titre du reversement par l'Etat du produit des amendes de police dressées sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du montant perçu en 2022 reconduit
- 110 500€ : financement de l'équipement des bibliothèques et médiathèque : Le taux d'intervention de la CDC est de 60% du HT pour les ouvrages / DVD etc. et 40% pour le mobilier et le matériel informatique
- 37 500€ : Subvention CDC pour le matériel de l'espace Diamant et du Lazaret (50% du HT)
- 30 800€ : Dotation quinquennale pour l'amélioration des infrastructures de la halle gourmande (40% du HT)
- 18 180€ : Participation de la CAPA aux travaux du centre de loisirs de Baléone
- 5 400€ : Subvention CDC pour le matériel des écoles bilingues

Les reports concernent les opérations suivantes (production des recettes réalisées auprès des partenaires, versement en attente) :

<b>Restes à réaliser 2022 - recettes d'investissement sur AP - BP 2023</b>		
	Rénovation énergétique des bâtiments	41 036,00 €
	Travaux dans les bâtiments communaux 2020	45 670,00 €
	Accessibilité des bâtiments communaux	61 053,00 €
	Mise en sécurité des bâtiments	66 165,00 €
Administration générale	Travaux de proximité 2020	66 900,00 €
	Etudes Miséricorde	109 836,00 €
	Investissements COVID	92 189,00 €
	Véhicules 2020	32 406,00 €
	Véhicules 22/25	83 280,00 €
Environnement	Ré engraissement des plages	17 394,00 €
OPAH	OPAH	175 125,82 €
Patrimoine	Casone	357 280,00 €
	Aménagement du CIAP	88 114,48 €
	Antiquarium Alban	253 935,00 €
	Travaux musée/Lazaret 2021	78 511,00 €
	Bibliothèque patrimoniale Fesch	4 524,00 €
Sport	Travaux dans les équipements sportifs	63 440,00 €
Voirie	Murs de soutènement	18 294,00 €
	Traversée de Mezzavia	147 916,00 €
	Programme voirie 2020	187 643,00 €
	Cours Napoléon	286 180,00 €
	Bornes de contrôle d'accès	224 401,00 €
	Modernisation de l'éclairage public	186 503,00 €
	<b>Total</b>	<b>2 687 796,30 €</b>

### Restes à réaliser recettes d'investissement hors AP - BP 2023

Remboursement dégâts manifestation printemps 2022	186 732,00 €
Participation CAPA médecine du travail	100 677,00 €
Subvention CDC médecine du travail	98 210,00 €
Subventions CDC Bibliothèques	64 654,78 €
Subvention ADEME éclairage public	63 000,00 €
Acquisition d'œuvres d'art	35 000,00 €
Subvention piste CAPA	26 800,00 €
Matériel espace Diamant et Lazaret	19 642,41 €
Mise aux normes des ascenseurs	16 516,00 €
Viviers halle gourmande	16 240,00 €
matériels cantines	14 227,19 €
AVC préfiguration place DIAMANT	12 000,00 €
Participation CAF matériels ALSH	7 993,00 €
Participation CAPA ALSH baleone	6 091,00 €
Restauration du patrimoine	6 000,00 €
<b>Total</b>	<b>673 783,38 €</b>

### Chapitre 16 : Dettes et emprunts :

Les inscriptions nouvelles pour 2023 à ce chapitre s'élèvent à 12 327 050 €

Le volume d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement et au financement des opérations de travaux et d'équipements est fixé pour l'année 2023 et comme chaque année à 8 M€ (4 M€ auprès de la caisse d'Epargne CEPAQ et 4 M€ auprès de la Caisse Régionale du crédit Agricole le la Corse), auxquelles d'ajoutent 4 327 050 M€ relatifs au dispositif banque des territoires « Intracting », contractualisé pour le programme de modernisation de l'éclairage public. Il s'agit d'avances remboursables calibrées sur la base du calcul des économies d'Énergie induites par les investissements. Le taux est très intéressant pour la Ville :

<b>Montant de l'avance remboursable</b>	<b>4 327 050 euros</b>
<b>Durée</b>	<b>13 ans</b>
<b>Périodicité des échéances</b>	Annuelle
<b>Taux d'intérêt annuel fixe</b>	<b>0,25 %</b>

## **Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers**

Ce chapitre s'élève à 7 422 000€(en recettes, comme en dépenses pour les inscriptions au BP, soit les propositions nouvelles).

Les recettes inscrites sont strictement égales aux dépenses. Les opérations concernées sont :

- Les 3 bassins de rétention (Voir rapport AP/CP) (7 087 000€)
- Les travaux pour défaillances de copropriétés (200 000€)
- Les travaux paysagers de la STEP Sanguinaires (135 000€)

41 975,88€ sont également inscrits en report pour défaillances de copropriétés.

## **Chapitre 024 : Cessions des immobilisations**

La prévision budgétaire 2022 en matière de **cessions immobilières** s'élève à 1 594 000 euros. En application avec l'instruction budgétaire et comptable M57, les recettes de cessions d'immobilisations sont prévues en recettes d'investissement au compte 024 à la différence du compte administratif où les réalisations comptables apparaissent en section de fonctionnement au compte 775.

Les ventes immobilières suivantes sont prévues en 2023 :

- Vente villa Ranucchietto soit un F3 à 220 000 euros, un F5 à 343 000 euros
- Vente de divers terrains du patrimoine privé de la commune pour 1 031 000 euros

## **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières**

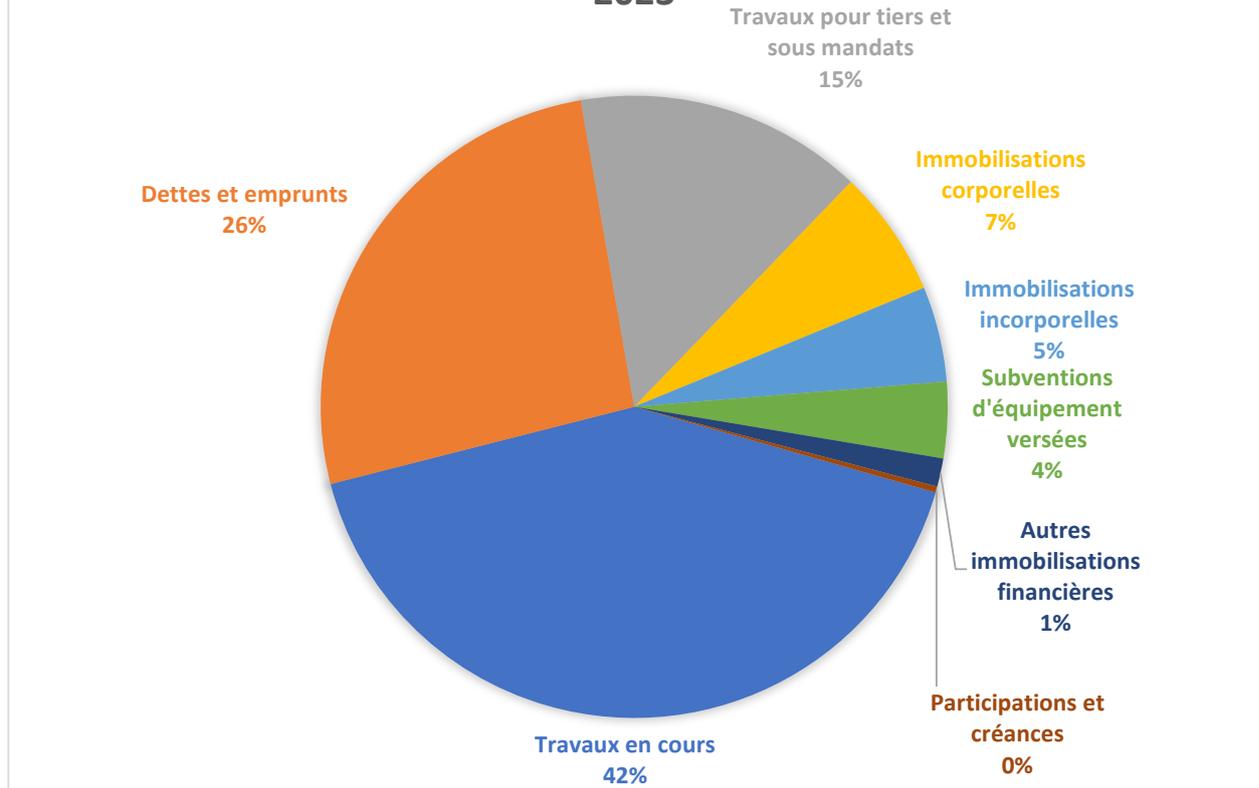
Ce chapitre s'élève à 110 000 euros. Il s'agit du remboursement étalé du terrain de l'ACA pour 90 000€ ainsi que du remboursement également étalé de la dotation initiale de la halle des sports U Palatinu (délibération 2021/038 du 22 février 2021) pour 20 000€.

## 2. Les emplois d'investissement

Les dépenses d'investissement, constituées essentiellement de dépenses d'équipement et du remboursement en capital des emprunts, s'élèvent à un montant 51 763 345.19 euros réparti de la façon suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021 opérations nouvelles et reports	BP 2022 opérations nouvelles et reports	Part de la section
CHAP 16	Dettes et emprunts	13 012 150,00 €	13 180 000,00	26,27%
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	1 698 197,24 €	2 481 205,17	4,94%
CHAP 21	Immobilisations corporelles	7 666 647,08 €	3 317 745,14	6,61%
CHAP 23	Travaux en cours	15 206 196,20 €	20 854 408,26	41,56%
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	1 413 485,36 €	1 986 571,29	3,96%
CHAP 26	Participations et créances	28 000,00 €	158 000,00	0,31%
CHAP 27	Autres immobilisations financières	206 840,00 €	737 740,00	1,47%
CHAP 13	Subventions d'investissement à reverser	0.00	0.00	0,00%
CHAP 45	Travaux pour tiers et sous mandats	1 647 002,40 €	7 462 772,20	14,87%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>40 878 518,28 €</b>	<b>50 178 442,06 €</b>	<b>100,00%</b>
CHAP 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 426 238,87	0,00	0,00%
CHAP 040	Opération d'ordre transfert entre sections	458 588,04	0,00	0,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>51 763 345,19 €</b>	<b>50 178 442,06 €</b>	<b>100,00%</b>

## RÉPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2023



### Chapitre 16 : Dettes et emprunts

Le remboursement du capital des emprunts atteindra pour 2023 le montant de 13 180 000 euros et se décompose ainsi :

- Emprunt bancaire : 8 717 850€
- Quatrième traite Halle (8 au total) : 392 150€
- Rente viagère OLLANDINI : 70 000€
- Crédit relais en cours : 4 000 000€. L'inscription de ces dépenses est obligatoire. 3M€ seront remboursés en 2023 et 1M en 2024. Ces outils de trésorerie sont adossés à des arrêtés de subvention à recevoir.

## Chapitres 20/204/21/23 : Dépenses d'équipement

Pour l'exercice 2023, les dépenses d'équipement totalisent en propositions nouvelles 28,64 M€, reports compris contre 25,98 Meuros en 2022.

Equipements	Chap. 20	Chap. 204	Chap. 21	Chap. 23	TOTAL
<b>Inscriptions nouvelles sur AP/CP</b>	1 721 690,00 €	1 255 371,29 €	1 265 450,00 €	19 937 747,42 €	<b>24 180 258,71 €</b>
<b>Autres Opérations d'équipement</b>	457 566,32 €	731 200,00 €	1 702 720,00 €	353 640,00 €	<b>3 245 126,32 €</b>
<b>Total des dépenses nouvelles d'équipement 2023</b>	<b>2 179 256,32 €</b>	<b>1 986 571,29 €</b>	<b>2 968 170,00 €</b>	<b>20 291 387,42 €</b>	<b>27 425 385,03 €</b>
<b>Dépenses d'équipement reportées CA 2022</b>	301 948,85 €	0,00 €	349 575,14 €	563 020,84 €	<b>1 214 544,83 €</b>
<b>Total des crédits d'équipement ouverts 2023</b>	<b>2 481 205,17 €</b>	<b>1 986 571,29 €</b>	<b>3 317 745,14 €</b>	<b>20 854 408,26 €</b>	<b>28 639 929,86 €</b>

### ↳ Les autorisations de programme et crédits de paiements

Les crédits nécessaires à la poursuite des autorisations de programmes sont inscrits au sein de ce budget primitif 2022. Le rapport de présentation des créations et révisions des autorisations de programmes fait l'objet d'une délibération séparée présentée lors du même Conseil Municipal que le vote du BP. Ce document détaille les crédits de paiement pluriannuels tant en dépenses qu'en recettes pour le projet d'envergure de la Ville (24,180 M€ de dépenses nouvelles aux chapitres 20,204, 21 et 23).

### ↳ Inscriptions budgétaires d'équipement hors AP/CP

Les dépenses d'investissement hors AP portent sur les besoins en équipements, la réhabilitation de bâtiments, les mises aux normes, l'accessibilité, les aménagements urbains, la voirie. Les inscriptions au budget sont établies en fonction des priorités municipales, des études réalisées, des procédures d'appels d'offres et des financements obtenus.

Pour 2023 près de 3,345 millions d'euros de crédits nouveaux sont affectés aux différentes études, aux acquisitions de matériels ainsi qu'aux travaux et aménagements.

Le détail complet des inscriptions nouvelles hors AP pour l'exercice 2023 par chapitre et nature budgétaire est le suivant :

#### Chapitre 20 : Immobilisations Incorporables : 457 566,32 €

Désignation	Montant
Logiciels informatiques	180 000,00 €
Etudes Place du Diamant	133 000,00 €
Etudes Voirie	74 566,32 €
Etudes patrimoine arboré	25 000,00 €
Etudes bâtiments communaux	45 000,00 €
<b>Total</b>	<b>457 566,32 €</b>

**Chapitre 204 : Subventions d'équipement : 731 200,00 €**

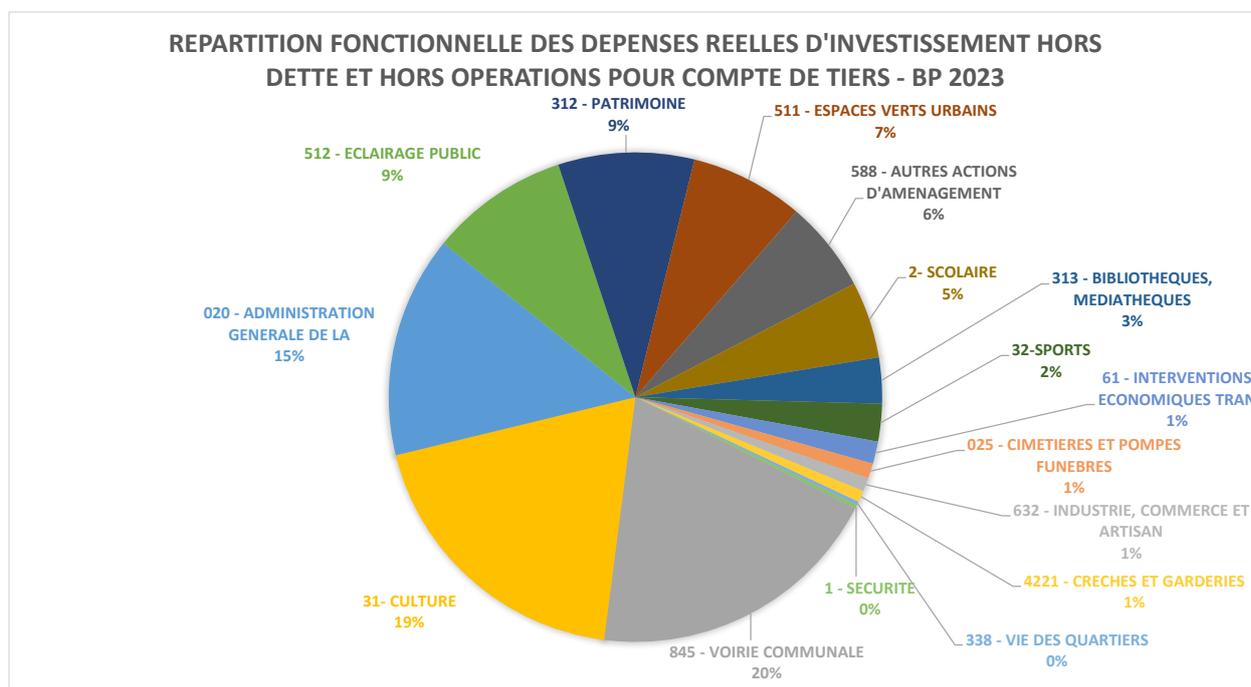
Désignation	Montant
Remboursement « Qualiporti »	416 790,00 €
Subventions OPH SRU	280 270,00 €
Aides à l'immobilier d'entreprise	24 140,00 €
Subvention GFCA	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>731 200,00 €</b>

**Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles : 1 702 720 €**

Désignation	Montant
Matériels et outillages Logistique	285 000,00 €
Matériels informatiques	260 000,00 €
Travaux de voirie non programmés	120 000,00 €
Mobilier scolaire - cantines	92 000,00 €
Signalisation et outillage de voirie	75 400,00 €
Matériels espace Diamant et Lazaret	75 000,00 €
Eclairage - mise en valeur	75 000,00 €
Matériels crèches	71 240,00 €
Matériels bâtiments	60 000,00 €
Travaux bâtiments non programmés	53 620,00 €
Mobilier bibliothèques	52 000,00 €
Matériels festivités	50 000,00 €
Matériels garage	50 000,00 €
Matériels espaces verts	50 000,00 €
Mobilier urbain	50 000,00 €
Divers travaux Sports	50 000,00 €
Matériels FIPHP	30 000,00 €
Raccordement poteaux incendies	30 000,00 €
Fibres optiques	25 000,00 €
Travaux ALSH	20 000,00 €
Matériels musées et patrimoine	20 000,00 €
Matériels plages	18 100,00 €
Matériels et outillages Commerce	17 860,00 €
Matériels Maisons de quartiers	16 000,00 €
Matériels Police	15 000,00 €
Instruments de musique	12 500,00 €
Délaissés de voirie	10 000,00 €
Matériels sites bilingues	10 000,00 €
Matériels cimetières	5 000,00 €
Matériels hygiène	4 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 702 720,00 €</b>

## Chapitre 23 : Travaux en cours : 353 640,00 €

Désignation	Montant
P3 chaufferies	190 000,00 €
Travaux dans les bâtiments non programmés	46 380,00 €
Travaux Vidéo surveillance	37 600,00 €
Conservation livres anciens	37 000,00 €
Gestion des plages	21 900,00 €
Travaux dans les stades	15 000,00 €
travaux dans les crèches	5 760,00 €
<b>Total</b>	<b>353 640,00 €</b>



Les reports d'investissement sont les suivants :

<b>Reports 2022 en dépenses d'investissement</b>	<b>Montant</b>
Désignation	Montant
Crédits relais	4 000 000,00 €
Logiciels informatiques	156 721,06 €
Travaux de vidéosurveillance	122 270,61 €
Travaux dans les bâtiments	116 279,95 €
Matériels informatiques	100 140,71 €
Levées topographiques	65 732,17 €
Divers travaux de voirie	64 351,85 €
Bornes de recharge électrique	62 707,82 €
Logistique magasin	52 219,61 €
Raccordements EDF SRU	46 722,52 €
Travaux dans les crèches	45 721,03 €
Travaux bibliothèques	41 766,22 €
Travaux espaces verts	39 870,38 €
Travaux écoles et cantines	31 877,78 €
Travaux sport	30 168,68 €
STEP Sanguinaires	29 449,20 €
Etudes voirie	27 540,00 €
Travaux feux tricolores	25 309,90 €
Travaux bornes d'accès	25 000,00 €
P3 chaufferie	23 786,04 €
Travaux ALSH	23 447,77 €
Travaux culture	19 071,06 €
Mare e tarra	18 969,05 €
Etudes patrimoine	18 560,00 €
Bornes incendies	17 711,70 €
Travaux éclairage public	14 109,42 €
CIEVP	12 802,44 €
Matériels festivités	11 687,06 €
Travaux pour comptes de tiers	11 323,00 €
<b>Total</b>	<b>5 255 317,03</b>

### Chapitre 26 : Participations financières

Il est prévu au chapitre 26 la participation de la ville au capital de la SPL « M3E » pour un montant de 28 000 € et la deuxième phase de recapitalisation de la SPL AMETARRA pour 128 000€

### Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Les crédits relatifs à la concession d'aménagement « Cœur de Ville » (SPL Ametarra) sont comptabilisés au chapitre 27.

Il est proposé :

- 320 440€ au titre de reversement de subventions DSIL perçues par la Ville pour la SPL (Place Campinchi) (constaté au CA 2022)
- 200 000€ de participation de la Ville à la concession (Un nouvel avenant au traité de concession sera proposé afin de justifier cette participation).

Sont comptabilisés également les reversements à la CAPA dans le cadre de la mutualisation des investissements informatiques pour 217 300 euros

## La gestion de la dette

Au 01 janvier 2023, la dette du budget principal est constituée de 45 emprunts dits « classiques » et 2 crédits relais à hauteur de 4 millions d'euros contractés auprès du crédit agricole de la Corse pour un encours total de 80 223 469,40 euros.

La synthèse de la dette du budget principal de la ville est :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
80 223 469 €	2,52%	12 ans et 3 mois	6 ans et .7 mois

Etat de la dette au 31/12/2021

### 1. La dette par prêteurs

Le capital restant dû du budget principal est réparti comme suit :

Prêteur	Montant emprunté	CRD	% du CRD	Produits en vie
CAISSE D'EPARGNE	45 300 000,00 EUR	32 457 408,07 EUR	40,46%	16
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 811 914,00 EUR	5 800 433,56 EUR	7,23%	8
CREDIT AGRICOLE	28 373 000,00 EUR	20 910 652,14 EUR	26,07%	11
DEXIA CL	3 000 000,00 EUR	1 000 000,00 EUR	1%	1
SPL AMETARRA	2 745 050,00 EUR	1 568 600,00 EUR	1,63%	1
SFIL CAFFIL	48 025 711,65 EUR	18 139 708,79 EUR	22,61%	10
SOCIETE GENERALE	2 600 000,00 EUR	346 666,84 EUR	1%	1
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>145 855 675.65 EUR</b>	<b>80 223 469,40 EUR</b>	<b>100%</b>	<b>48</b>

La dette comprend l'acquisition de la Halle Campinchi pour un montant de 2 745 050 euros auprès de SPL Ametarra :

Référence prêteurs	Année de réalisation	Durée	Notionnel initial	Taux	CBC	Risque de taux
SPL AMETARRA	2020	7 ans	2 745 050.00 €	Taux fixe à 0.87 %	1A	Fixe

L'échelonnement de paiement de ce prêt est :

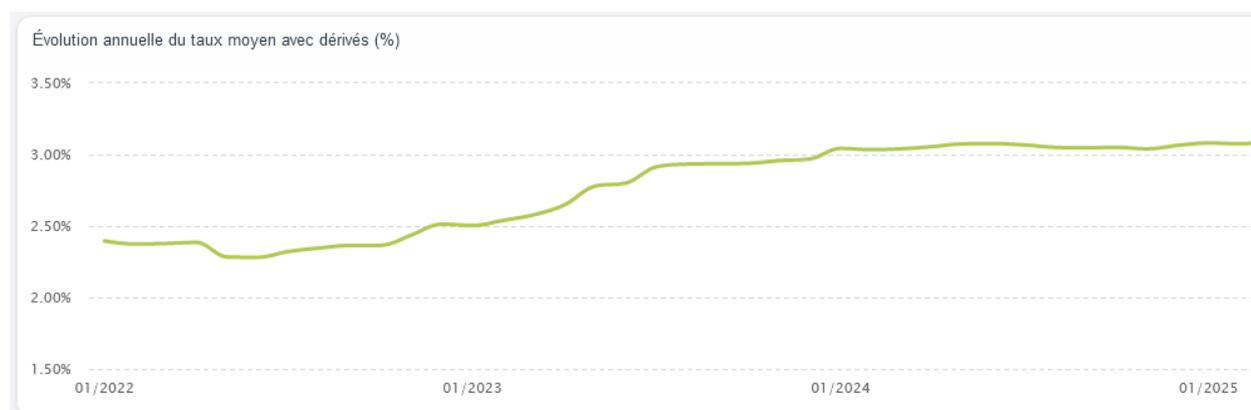
Date	CRD début de période	Capital amorti	Intérêts	CRD Fin de période	Flux
01/03/2020	2 745 050,00 €	392 150,00 €	24 279,97 €	2 352 900,00 €	416 429,97 €
01/03/2021	2 352 900,00 €	392 150,00 €	20 754,54 €	1 960 750,00 €	412 904,54 €
01/03/2022	1 960 750,00 €	392 150,00 €	17 295,45 €	1 568 600,00 €	409 445,45 €
01/03/2023	1 568 600,00 €	392 150,00 €	13 836,36 €	1 176 450,00 €	405 986,36 €
01/03/2024	1 176 450,00 €	392 150,00 €	10 405,70 €	784 300,00 €	402 555,70 €
01/03/2025	784 300,00 €	392 150,00 €	6 918,18 €	392 150,00 €	399 068,18 €
01/03/2026	392 150,00 €	392 150,00 €	3 459,09 €	0,00 €	395 609,09 €
		<b>2 745 050,00 €</b>	<b>96 949,29 €</b>		<b>2 841 999,29 €</b>

## 2. L'analyse des taux

L'analyse par type de taux fait ressortir pour l'ensemble des emprunts à rembourser un taux moyen simulé de 2.40 %.

Taux moyen	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023
<b>taux d'intérêt moyen de la dette pour la période</b>	<b>2.91 %</b>	<b>2.82 %</b>	<b>2.41 %</b>	<b>2.40%</b>	<b>2.52%</b>

L'évolution des taux moyens depuis 5 ans a été revue à la baisse. Toutefois, suite à l'augmentation du taux de livret A, les taux indexés augmentent sans dépasser 3,1% selon les prévisions des établissements financiers.



Pour 2023, le montant prévisionnel des flux de la dette est de 14 148 522,77 euros et sa répartition est la suivante :

- ↳ Montant du capital à rembourser : 9 086 804,74 euros + 3 Meuros crédits relais (en RAR)
- ↳ Montant des intérêts à payer : 2 061 718,03 euros

#### Échéances : 2023

Echéance	Capital	Intérêts	Total	Type d'échéance
janvier 2023	835 919,92 EUR	84 043,87 EUR	919 963,79 EUR	Echéance connue
février 2023	781 394,36 EUR	100 112,92 EUR	881 507,28 EUR	Echéance connue
mars 2023	728 637,44 EUR	118 584,48 EUR	847 221,92 EUR	Echéance connue
avril 2023	1 502 098,74 EUR	448 628,37 EUR	1 950 727,11 EUR	Echéance connue
mai 2023	2 404 777,85 EUR	436 994,24 EUR	2 841 772,09 EUR	Echéance connue
juin 2023	757 775,97 EUR	253 282,19 EUR	1 011 058,16 EUR	Echéance connue
juillet 2023	704 419,27 EUR	211 612,68 EUR	916 031,95 EUR	Echéance connue
août 2023	390 606,57 EUR	117 891,29 EUR	508 497,86 EUR	Echéance estimée
septembre 2023	189 015,49 EUR	51 688,17 EUR	240 703,66 EUR	Echéance connue
octobre 2023	245 898,27 EUR	98 558,13 EUR	344 456,40 EUR	Echéance estimée
novembre 2023	302 915,84 EUR	93 946,61 EUR	396 862,45 EUR	Echéance estimée
décembre 2023	3 243 345,02 EUR*	46 375,08 EUR	3 289 720,10 EUR	Echéance connue
	12 086 804,74 EUR	2 061 718,03 EUR	14 148 522,77 EUR	

\*Remboursement de 3M€ de crédit relais

Les taux des emprunts sont de quatre types :

#### Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	58 593 197 €	73,04%	2,51%
Variable	10 981 529 €	13,69%	3,13%
Livret A	10 201 903 €	12,72%	1,79%
Barrière	446 840 €	0,56%	4,15%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>80 223 469 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,52%</b>

État généré au 01/01/2023

La dette du budget principal de la ville est classée à 99,44% comme A1, soit le risque le plus faible. Cette classification découle de la charte de bonne conduite qui régit les rapports mutuels entre les collectivités locales et les établissements bancaires. La charte formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques afin de permettre une classification des produits bancaires proposés.

Structures			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Indices sous-jacents			Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe ou variable simple. Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	45	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	99,44%	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	79 776 630 €	-	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	0,56%	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	446 840 €	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-	-

## Les travaux pour le compte de tiers et opérations sous mandats

Ce chapitre enregistre en opérations nouvelles les inscriptions suivantes :

- Au compte 4541 les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défaillants. Les sommes ainsi avancées sont recouvrées par le biais du compte 4542 en recettes d'investissement. Au titre de l'exercice 2022, une inscription de 200 000 euros est prévue.
  
- Aux comptes 4581 (en dépenses) et 4582 (en recettes) sont retracées les écritures concernant les opérations sous mandats exécutés par la collectivité pour le compte de la CAPA. Pour 2023 sont prévus les travaux concernant les eaux pluviales pour 7 087 000 euros et les travaux de la STEP Sanguinaires pour 135 000 euros.

## G. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont retracées en dépense et en recettes et elles sont équilibrées.

Les écritures d'ordre entre les sections du budget primitif 2023 s'élèvent à 8 709 424,10 euros :

Dépenses de fonctionnement			Prévisions budgétaires	Recettes d'investissement		
Chap.	Art	Intitulés	Montants	Chap.	Art	Intitulés
023	023	Virement vers la section d'investissement	4 013 804,77	021	021	Virement de la section de fonctionnement
042	6811	Dotations aux amortissements des Immobilisations	3 360 196,29	040	28...	Amortissements des immobilisations
	6812	Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement	309 800.04		481..	Charges à répartir sur plusieurs exercices
	6862	Dotations aux amortissements des charges financières	1 025 623.00		4817	Pénalités de renégociation de la dette
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>8 709 424,10</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>		

## Les ratios financiers obligatoires

Pour les communes de 3500 habitants ou plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 (bien que le ratio 8 ne soit plus calculé).

La nouvelle présentation de la maquette budgétaire avec la nomenclature M57 ne permet plus de renseigner le ratio 2 et de comparer l'ensemble des ratios de la commune avec la moyenne de la strate. Toutefois, vous trouverez ces informations ci-dessous.

	Population INSEE fiche DGF 2022 : 72 228 habitants et 3371 résidences secondaires.	BP 2023 Ville Ajaccio	Moyenne nationale de la strate *
<b>Ratio 1</b>	<b>Mesure du service rendu</b> Dépenses réelles de fonctionnement/population	<b>1360</b>	<b>1342</b>
<b>Ratio 2</b>	<b>Poids de la fiscalité</b> Produits des impositions directes/population	<b>614</b>	<b>736</b>
<b>Ratio 3</b>	<b>Taille financière</b> Recettes réelles de fonctionnement/population	<b>1450</b>	<b>1574</b>
<b>Ratio 4</b>	<b>Effort et niveau d'équipement</b> Dépenses d'équipement brut/population	<b>455</b>	<b>322</b>
<b>Ratio 5</b>	<b>Niveau d'endettement</b> ** Dettes/population	<b>1080</b>	<b>1 360</b>
<b>Ratio 6</b>	<b>Dotations globales de fonctionnement</b> DGF/population	<b>196</b>	<b>212</b>
<b>Ratio 7</b>	<b>Poids du personnel</b> Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	<b>71.12 %</b>	<b>61.70 %</b>
<b>Ratio 9</b>	<b>Mesure de l'épargne nette</b> Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette/recettes réelles de fonctionnement	<b>106.39 %</b>	<b>94.10 %</b>
<b>Ratio 10</b>	<b>Taux d'investissement</b> Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	<b>31.35 %</b>	<b>20.40 %</b>
<b>Ratio 11</b>	<b>Poids de la dette</b> ** Dettes/recettes réelles de fonctionnement	<b>74.52 %</b>	<b>86.60 %</b>

\*Source : les collectivités locales en chiffres 2022 chapitre 4 « les ratios financiers obligatoires du secteur communal » point 7A les principaux ratios financiers des communes par strate de population, page 53.

\*\* Suite à la mise en place du fonds de soutien, la méthode de calcul des ratios d'endettement n° 5 et 11 a été réajustée pour les collectivités ayant capitalisés une partie ou la totalité de l'indemnité de refinancement. Pour le calcul des deux ratios les collectivités pourront déduire de l'encours global de la dette le solde de l'aide du fonds de soutien à percevoir.